

ÉDUCATION Dès la rentrée d'août, les élèves de 8e Harmos de la Côtière et de Savagnier ne partiront plus au collège du Mail, à Neuchâtel.

Val-de-Ruz «rapatrie» ses écoliers

ANTONELLA FRACASSO

Dès la fusion des communes, la volonté de réunir les élèves au sein du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (Csvr) était dans l'air. Le «rapatriement» débutera dès la prochaine rentrée d'août avec la Côtière et Savagnier. Ainsi, les écoliers actuellement en 7e année Harmos commenceront leur 8e dans les collèges de Vilars et de Savagnier, au lieu de partir au Mail, à Neuchâtel.

En revanche, les adolescents qui ont entamé leur scolarité au Mail, les actuels 8e, 9e et 10e années, y achèveront leurs classes obligatoires. «Selon le calendrier établi avec l'Eoren, Val-de-Ruz reprendra chaque année un degré supplémentaire», relève Anne-Christine Pellissier, conseillère communale en charge de l'Éducation.

Surveiller la cohabitation

Plusieurs raisons ont convaincu les autorités de réaliser ces modifications. D'abord, l'aspect identitaire a pris de l'importance depuis la fusion. «Fréquenter le même cercle scolaire permet de se rencontrer et de mieux se connaître.» Anne-Christine Pellissier, pour qui «l'élève doit toujours être au centre de nos préoccupations», insiste également sur l'égalité de traitement, «que ce soit au niveau de l'enseignement, des prestations ou de certaines activités.»

En tant que présidente de l'association les Petites mains de la Côtière – qui s'occupe des activités autour de l'école – et que parent d'élève, Sara Wenger Röthlisberger aurait préféré que les écoliers continuent leur scolarité au Mail.

PAS DE CHANGEMENTS

Les élèves de Chaumont et de Montmolin ne sont pas touchés par la réorganisation scolaire. Les premiers continuent d'être scolarisés, d'abord au collège de Chaumont, ensuite au Crêt-du-Chêne, et finalement au collège du Mail, à Neuchâtel. Quant aux écoliers de Montmolin, ils poursuivent leurs classes au centre de la Côte. ●

«Les avis sont partagés sur ces changements. Personnellement, je ne suis pas déçue, mais je trouve formateur d'aller se frotter à d'autres gens.»

En outre, cette maman de Fernin souhaite qu'une surveillance soit effectuée avant et après les heures d'école. «Vilars possède un petit collège de quatre classes et en accueillera une 5e de 8e année, ce qui comporte un grand changement, puisque des enfants de 4 à 12 ans se côtoieront dans un espace extérieur assez restreint», dit-elle. «Nous avons quelques inquiétudes sur la cohabitation entre les très jeunes écoliers et les plus âgés.»

Sara Wenger Röthlisberger soulève également une autre problématique récurrente à Val-de-Ruz: les transports publics. «Pour la rentrée 2015, aucun enfant de la Côtière ne doit partir à la Fontenelle, mais en août 2016, une infrastructure devra être mise en place pour le transport d'élèves», souligne la maman de la Côtière.

«Du point de vue des usagers en général, on tenait aussi à ce que les enfants poursuivent leur scolarité au Mail, car ça assurait quelques liaisons de plus sur Neuchâtel. On espère donc que les transports publics se développeront sur le flanc sud de Val-de-Ruz.»

Suffisamment de place

Selon le rapport sur les transports publics, il est prévu une extension de la ligne Place Pury-Savagnier en direction des Hauts-Geneveys pour l'horaire 2016. «Celle-ci prend en compte les besoins scolaires pour transporter les élèves de la Côtière et Savagnier vers la Fontenelle à partir d'août 2016», assure Anne-Christine Pellissier. «Nous avons constaté quelques inquiétudes de parents, mais davantage par méconnaissance. A ce titre, des séances d'information et des circulaires ont été régulièrement envoyées. Nous trouvons toujours des solutions pour arranger les écoliers.»

Enfin, en matière de place, le directeur du Csvr Fabrice Sourget explique que celle-ci est suffisante pour accueillir les écoliers. Conformément à l'organisation de la scolarité par cycle, tous les 8e année seront en principe sco-

larisés dans les collèges des villages dès la rentrée 2015-2016. Quant au collège de la Fontenelle, à Cernier, il recevra les élèves à partir de la 9e année. La place ainsi gagnée devra permettre l'intégration des nouveaux de la Côtière et Savagnier, mais également d'assumer l'augmentation constante du nombre d'écoliers liée à l'évolution de la population vaudruziennne.

«S'il faut absorber un pic d'affluence, des structures modulaires préfabriquées et confortables pourraient être envisagées», poursuit le directeur. «Nous pourrions aussi profiter de l'assainissement de certains collèges, comme aux Geneveys-sur-Coffrane, pour adapter l'espace nécessaire.» ●



Le collège de la Fontenelle devrait accueillir les classes à partir de la 9e Harmos. LUCAS VUITEL

PUBLICITÉ

«Désormais, mon numéro fixe me suit partout.
Je gagne en liberté.»

Michael Fischer, ARTE verdana Dintikon

Grâce à une technologie de pointe et au réseau fixe en déplacement, la nouvelle offre combinée My PME Office vous rend plus autonome. Vous aussi, gagnez en liberté et boostez votre PME.

Bienvenue au pays de tous les possibles.

Installation par un professionnel* pour seulement:

CHF 45.-

Au Swisscom Shop et sous swisscom.ch/mypmeoffice

* À la souscription d'un pack My PME Office, l'installation de base sur site par un spécialiste ne coûte que CHF 45.- au lieu de CHF 195.- Les appareils et autres installations peuvent entraîner des frais supplémentaires.

VOTATIONS FÉDÉRALES

Trois non pour le PLR

Le Parti libéral-radical neuchâtelois donne ses consignes de vote pour les quatre objets fédéraux qui seront soumis au peuple en juin prochain. Réuni en assemblée générale mardi dernier, le PLRN a rejeté unanimement les initiatives sur l'imposition des successions et sur les bourses d'études. Selon le communiqué diffusé hier, la première initiative «met en danger la pérennité des PME familiales et fait perdre à la Suisse son attractivité». Quant à la seconde, elle engendrerait «des coûts supplémentaires» et ne prendrait «pas en compte les spécificités cantonales», estime le parti de droite.

Un troisième non est ressorti du vote des partisans libéraux-radicaux, à propos de la modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision. Sans consensus au niveau de la députation PLR à Berne, cette modification a été rejetée par 33 voix contre 8 (3 abstentions) par les sympathisants neuchâtelois.

Enfin, un petit oui vient se glisser dans les consignes de vote puisque la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique a été approuvée par 44 voix sans oppositions (une abstention).

● RÉD - COMM


swisscom